

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Remplace la version: 26-avr.-2023

Date de révision 25-juil.-2023 Numéro de révision 4.03

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs et/ou étanchéifiants

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs.

Justification de l'utilisation

déconseillée

Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

FCLP; France - FR Page 1/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Date de révision 25-juil.-2023 Remplace la version: 26-avr.-2023 Numéro de révision 4.03

2.3. Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	М	M (long	d'enregistreme
	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
Triméthoxyvinylsilane	(014-049-00-	2768-02-7	Skin Sens. 1B (H317)		-	-	01-2119513215-
1 - <3 %	0)		Acute Tox. 4 (H332)				52-XXXX
	220-449-8		Flam. Liq. 3 (H226)				
1-Propanamine,	237-511-5	13822-56-5	Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-	01-2119510159-
3-(trimethoxysilyl)-			Eye Dam. 1 (H318)				45-XXXX
1 - <2.5 %							
Dioctyltin oxide	212-791-1	870-08-6	STOT SE 2 (H371)	-	-	-	01-2119971268-
0.1 - <0.5 %							27-xxxx

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Méthanol 67-56-1	(603-001-00-X) 200-659-6	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT SE 1 :: C>=10% STOT SE 2 :: 3%<=C<10%	•	-	01-2119433307- 44-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

FCLP; France - FR Page 2/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Remplace la version: 26-avr.-2023

Numéro de révision 4.03

Nom chimique	CE n° (numéro	Numéro CAS	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation,	Inhalation,	Inhalation,
	d'index UE)		orale mg/kg	cutanée mg/kg	CL50 - 4	CL50 - 4	CL50 - 4
					heures -	heures -	heures - gaz -
					poussières/br	vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
Triméthoxyvinylsilane	(014-049-00-0)	2768-02-7	-	-	-	11	-
	220-449-8						
1-Propanamine,	237-511-5	13822-56-5	-	-	-	-	-
3-(trimethoxysilyl)-							
Dioctyltin oxide	212-791-1	870-08-6	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. De petites

quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées

par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitLa décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote

FCLP; France - FR Page 3/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Remplace la version: 26-avr.-2023

Date de révision 25-juil.-2023 Numéro de révision 4.03

(NOx). Oxydes de silicium. Dioxyde de silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation

adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinementNe pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les

pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Température de stockage

recommandée

(RMM)

Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C. Conserver à des

températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésifs et/ou étanchéifiants.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

FCLP; France - FR Page 4/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Remplace la version: 26-avr.-2023

Date de révision 25-juil.-2023 Numéro de révision 4.03

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement Ce produit contient du noir de carbone sous une forme non respirable. L'inhalation de noir de carbone suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	France
Carbonate de calcium 471-34-1	-	VLEP 8h: 10 mg/m ³
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ *	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 260 mg/m³ VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 1300 mg/m³ Peau
Noir de carbone 1333-86-4	-	VLEP 8h: 3.5 mg/m ³
Dioctyltin oxide 870-08-6	-	VLEP 8h: 0.1 mg/m³ VLEP court terme: 0.2 mg/m³

Nom chimique	Union européenne	France
Méthanol	-	15 mg/L - urine (Methanol) - end of shift
67-56-1		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-	7)		
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	27,6 mg/m ³	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour	

1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-56-5)			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	58 mg/m³	
travailleur À long terme	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	
À court terme travailleur	Inhalation	58 mg/m³	
À court terme travailleur	Cutané(e)	8.3 mg/kg pc/jour	

Dioctyltin oxide (870-08-6)			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.05 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme	Inhalation	0.004 mg/m ³	

FCLP; France - FR Page 5 / 16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Date de révision 25-juil.-2023 Remplace la version: 26-avr.-2023 Numéro de révision 4.03

Effets systémiques sur la santé		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7	7)		
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	18,9 mg/m³	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour	

Dioctyltin oxide (870-08-6)			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.0005 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.025 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.0009 mg/m³	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.34 mg/l
Eau de mer	0.034 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l

1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-56-5)					
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Eau douce	0.33 mg/l				
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	13 mg/l				
Terrestre	0.04 mg/l				
Eau de mer	0.033 mg/l				

Dioctyltin oxide (870-08-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Sédiments d'eau douce	0.02798 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.002798 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

FCLP; France - FR Page 6/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Date de révision 25-iuil.-2023 Remplace la version: 26-avr.-2023 Numéro de révision 4.03

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Néoprène™. Caoutchouc nitrile.

Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être

conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones

confinées.

Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron. Type de filtre recommandé :

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect Pâte Couleur

Odeur Aucune information disponible.

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucun(e) connu(e) Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e). Aucune donnée disponible pH (en solution aqueuse) Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique 6000 - 14000 Pa.s @ 20 °C

Hydrosolubilité Immiscible à l'eau.

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Densité apparente

Densité 1.48 g/cm³

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Aucune information disponible Distribution granulométrique

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible Teneur en COV Aucune donnée disponible 0 g/L

European directive n°2010/75/UE

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

FCLP; France - FR Page 7/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Date de révision 25-iuil.-2023 Remplace la version: 26-avr.-2023 Numéro de révision 4.03

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e). Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité Conditions à éviter

sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des

surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. De petites quantités de méthanol

(CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut

provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information disponible. **Symptômes**

FCLP; France - FR Page 8 / 16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Date de révision 25-juil.-2023 Remplace la version: 26-avr.-2023 Numéro de révision 4.03

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

>5000 mg/kg ETAmél (voie orale) >5000 mg/kg ETAmél (voie cutanée) >20000 ppm ETAmél (inhalation-gaz) **ETAmél** >5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

ETAmél (inhalation-vapeurs) 577.40 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Triméthoxyvinylsilane	LD50 = 7120 -7236 mg/kg	= 3540 mg/kg (Oryctolagus	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus)
	(Rattus) OECD 401	cuniculus)	OECD TG 403
1-Propanamine,	LD50 (Rattus) > 2000 mg/ kg	LD50 (Oryctolagus cuniculus) >	-
3-(trimethoxysilyl)-	(2,97 ml/kg) (OECD 401)	2000 mg/kg 11,3 ml/kg)	
	-	OECD 402	
Dioctyltin oxide	=2500 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-
		OECD 402	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition		Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)	0.5 mL	24 heures	Non irritant

oculaire

Lésions oculaires graves/irritation Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Par analogie à un autre produit semblable examiné: Aucune irritation après contact avec les yeux. (H319 n'est pas exigé.).

Informations sur le produit							
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats		
OCDE 437 Bovine	Bovine	Cornéen	Produit 100 %	10 minutes	Score du produit		
Corneal Opacity and					<3		
Permeability (BCOP) test					Non irritant		
OECD 437 Bovine	Bovine	Cornéen	Produit 100 %	10 minutes	Score du produit <3		
Corneal Opacity and					Non irritant		
Permeability (BCOP) test							

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Thinethoxy virty is marie (27 00 02 1)						
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats	
	-	-	-	d'exposition		
OCDE, essai n° 405 : Effet	Lapin	œil		24 heures	Non irritant	
irritant/corrosif aigu sur les						
veux						

1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-56-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet	Lapin	œil		72 heures	irritant

FCLP; France - FR Page 9/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIRDate de révision 25-juil.-2023Remplace la version : 26-avr.-2023Numéro de révision 4.03

cutanée obser	Espèce Cobaye Cee	sification n'est proposensibilisation chez les Voie d'ex	sée du fait de r personnes ser xposition né(e)	onse de sensibilisation n'a été résultats concluants négatifs. nsibles. Résultats Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée Résultats sensibilisant	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée DCDE obser Peut p Informations sur le produit Méthode OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) Méthode OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayoutanée, test de Buehler 1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-1484) Méthode DCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayoutanée, test de Buehler	Espèce Cobaye Cee	Voie d'exposit Voie d'exposit	sée du fait de r personnes ser xposition né(e)	Résultats Résultats Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée Résultats	
cutanée obser Peut p Informations sur le produit Méthode OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) Méthode OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayoutanée, test de Buehler 1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-148) Méthode Espèc OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayoutanée, test de Buehler	Espèce Cobaye Cee	Voie d'exposit Voie d'exposit	sée du fait de r personnes ser xposition né(e)	Résultats Résultats Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée Résultats	
Méthode OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) Méthode OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayoutanée, test de Buehler 1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-1984) Méthode Espèc OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayoutanée, test de Buehler	Cobaye e e 56-5)	Voie d'exposit Cutané(e) Voie d'exposit	né(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée	
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) Méthode OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayoutanée, test de Buehler 1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-1944) Méthode Espèc OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayoutanée, test de Buehler	Cobaye e e 56-5)	Voie d'exposit Cutané(e) Voie d'exposit	né(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée	
cutanée Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) Méthode OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayoutanée, test de Buehler 1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-1982-1992) Méthode OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayoutanée, test de Buehler	56-5)	Voie d'exposit Cutané(e) Voie d'exposit	tion	sensibilisation n'a été observée Résultats	
Méthode Espèc OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée, test de Buehler Cobaye 1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822- Méthode Espèc OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobaye	56-5)	Cutané(e) Voie d'exposit			
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobaye cutanée, test de Buehler 1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822- Méthode Espèc OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobaye	56-5)	Cutané(e) Voie d'exposit			
cutanée, test de Buehler 1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822- Méthode Espèc OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobayo	56-5)	Voie d'exposit	tion	sensibilisant	
MéthodeEspècOCDE, essai n° 406 : SensibilisationCobayo	e		tion		
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation Cobay			tion		
_	е	Cutaná(a)		Résultats	
		Cutarie(e)		Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire	
Informations sur les composants Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) Méthode OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation révi	Espèce rerse in vitro		Résulta Non mut		
Sur des bactéries Cancérogénicité D'apre	ès les données d	isponibles, les critère	s de classificat	tion ne sont pas remplis.	
Toxicité pour la reproduction D'apro Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	ès les données d	isponibles, les critère	s de classificat	tion ne sont pas remplis.	
Méthode	Espèce		Résulta	ts	
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement	Rat		Inclassa		
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-	56-5)				
Méthode	Espèce		Résulta	ts	
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs			Inclassa	ble	

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dioctyltin oxide (870-08-6)

Méthode E	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats
-----------	--------	-------------------	---------------	-------	-----------

FCLP; France - FR Page 10 / 16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Remplace la version: 26-avr.-2023

Numéro de révision 4.03

			d'exposition	
Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la	Rat	Oral(e)	28 jours	0.3 - 0.5 mg/kg pc/jour Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants :
reproduction et le				Système
développement				immunitaire

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 413 :	Rat	Inhalation vapeurs		90 jours	0.058 NOAEL
Toxicité subchronique par					
inhalation: 90 jours					

Dioctyltin oxide (870-08-6)

Méth	ode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée	Résultats
		-	_	-	d'exposition	
		Rat Lapin			28 jours	0.3 -0.5 mg/kg
						pc/jour

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
			es			,
Triméthoxyvinylsilane	EC 50 (72h) >	LC50 (96h) =	-	EC50(48hr)		
2768-02-7	957 mg/l	191 mg/l		168.7mg/l		
	(Desmodesmus	(Oncorhynchus		(Daphnia		
	subspicatus)	mykiss)		magna)		
	EU Method C.3					
1-Propanamine,	EC50 (72h) >	LC50 (96h) >	-	EC50 (48h) =		
3-(trimethoxysilyl)-	1000 mg/l	>934 mg/L		331 mg/L		
13822-56-5	(Desmodesmus	(Danio rerio)		(Daphnia		
	subspicatus)	OECD 203		magna)		
	EU Method C.3			OECD 202		
	(Algal Inhibition					
	test)					
Dioctyltin oxide	EC50 (3hr)	LC50 (96hr)	-	EC50 (48Hr)		

FCLP; France - FR Page 11/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Remplace la version: 26-avr.-2023

Date de révision 25-juil.-2023 Numéro de révision 4.03

870-08-6	>1.000 mg/l	>0,09 mg/l	>0,21 mg/l	
	(bacteria)	(Brachydanio	(Daphnia magna	
	(Activated	rerio (zebra))	(Dappnia	
	Sludge,	(Acute Toxicity	magna))	
	Respiration	Test)	(Daphnia sp.	
	Inhibition Test)		Acute	
			Immobilisation	
			Test)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

······································					
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats		
OCDE, essai n° 301F :	28 jours	DBO	51 % N'est pas facilement		
Biodégradabilité facile : Essai de	-		biodégradable		
respirométrie manométrique (TG			-		
301 F)					

1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)- (13822-56-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A :	28 jours		67 % N'est pas facilement
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable
disparition du COD (TG 301 A)			

Dioctvltin oxide (870-08-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F :	755 heures	biodégradation	N'est pas facilement
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable 2 %
respirométrie manométrique (TG			
301 F)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage			
Triméthoxyvinylsilane	1.1			
Dioctyltin oxide	6			

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvBLe produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Triméthoxyvinylsilane	La substance n'est pas PBT/vPvB
1-Propanamine, 3-(trimethoxysilyl)-	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dioctyltin oxide	La substance n'est nas PRT/vPvR

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

FCLP; France - FR Page 12 / 16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Date de révision 25-juil.-2023 Remplace la version: 26-avr.-2023 Numéro de révision 4.03

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

déchets selon EWC

Codes de déchets/désignations de Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 Catalogue européen des déchets

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour

Non réglementé

Non réglementé

Sans objet

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU 14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e) Dispositions spéciales

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Sans objet

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

Non réglementé 14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

FCLP; France - FR Page 13/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Date de révision 25-iuil.-2023 Remplace la version: 26-avr.-2023 Numéro de révision 4.03

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Dangers pour Sans objet

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Dioctyltin oxide	870-08-6	20.

20 (5) Composés à base de Di Butyl Etain non destinés à la vente au grand public lorsque la concentration dans le mélange ou l'article est supérieure ou équivalente à 0,1 % en poids d'étain

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 649/2012 – Annexe numéro
Dioctyltin oxide	l.1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

FCLP; France - FR Page 14/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Remplace la version: 26-avr.-2023

Date de révision 25-juil.-2023 Numéro de révision 4.03

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification			
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée		
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul		
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul		
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul		
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul		
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul		
Corrosion/irritation cutanée	D'après les données d'essai		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai		
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul		
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai		
mutagénicité	Méthode de calcul		
Cancérogénicité	Méthode de calcul		
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul		
STOT - exposition unique	Méthode de calcul		
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul		
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul		
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul		

FCLP; France - FR Page 15/16

BOSTIK ISR 70-03 NOIR

Date de révision 25-iuil.-2023 Remplace la version: 26-avr.-2023 Numéro de révision 4.03

Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

25-juil.-2023 Date de révision

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1

Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses. la formation régulière des Conseil en matière de formation

opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 16 / 16